

RÈGLEMENT du CHAMPIONNAT UNCL 2022 MÉDITERRANÉE SOLO

PRÉAMBULE - OBJECTIFS DU CHAMPIONNAT

Le CHAMPIONNAT UNCL 2022 MÉDITERRANÉE SOLO (ci-après le CHAMPIONNAT) est organisé par l'Union Nationale pour la Course au Large (UNCL), sous l'égide de la Fédération Française de Voile (FFVoile) et avec le concours des clubs partenaires du littoral méditerranéen.

Il permettra de classer entre eux des skippers sur des bateaux jaugés IRC en 2022 qui auront participé à au moins l'une des compétitions mentionnées à l'Article 3, avec un équipage amateur d'une personne, à l'exception des bateaux dépourvus de filières conformes aux Règles de Sécurité Offshore.

Certaines compétitions peuvent faire l'objet de restrictions de la part des clubs organisateurs. En aucun cas l'UNCL n'est responsable de ces restrictions.

L'attention des clubs organisateurs d'une compétition se déroulant sur plusieurs jours consécutifs et incluant une course au large est attirée sur les règles 21.1.5.d) et 21.1.5.e) de la Règle IRC 2022.

ARTICLE 1 – RÈGLEMENT

Le CHAMPIONNAT est régi par le présent règlement auquel aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord préalable de l'UNCL.

ARTICLE 2 - ORGANISATION

Le CHAMPIONNAT est organisé avec le concours de :

Cercle Nautique de La Napoule
Cercle Nautique et Touristique du Lacydon
Société Nautique de Marseille
Société Nautique de Saint-Tropez
Union Nautique Marseillaise
Yacht Club International de Port Grimaud

ARTICLE 3 – PROGRAMME

8 compétitions sont inscrites au programme du CHAMPIONNAT :

01 – 03 avril	MASSILIA CUP	CNTL
15 – 18 avril	SNIM	SNM
02 – 08 mai	CORSISA MED	CNTL
14 – 15 mai	DUO LA NAPOULE	CNN
21 – 22 mai	100 MILLES DE PORT GRIMAUD	YCIPG
28 mai – 06 juin	AU LARGE DE SAINT-TROPEZ	SNST
09 – 10 juillet	DUO CIPRIANI FRANCO	UNM
19 – 26 aout.	QUADRASOLODUO	SNM

**Courses au large*

ARTICLE 4 – SÉCURITÉ

Sur l'ensemble des courses du CHAMPIONNAT, l'UNCL recommande au minimum l'application des RSO Catégorie 3, plus radeau de survie, ainsi que le port obligatoire d'un équipement individuel de flottabilité et d'une balise personnelle de type PLB. D'autre part, tous les skippers devraient être équipés d'un téléphone mobile (et/ou satellite) et transpondeur AIS allumés en permanence. L'utilisation d'un pilote automatique (et/ou régulateur d'allures) est également recommandée ; en conséquence, l'UNCL recommande aux clubs organisateurs d'indiquer dans leur avis de course que la Règle IRC 15.2.d) ne s'applique pas.

ARTICLE 5 – CONTROLE DE JAUGE PAR L'AUTORITÉ DE RATING (UNCL)

L'Autorité de Rating peut demander au propriétaire de tout bateau participant au CHAMPIONNAT de soumettre son bateau à une procédure d'Endorsement ou à un contrôle de jauge, éventuellement dans le cadre d'une procédure de révision de rating (Voir Règle IRC 9). Une telle demande peut intervenir à tout moment et sera adressée par courriel (avec accusé de réception – courrier recommandé le cas échéant).

En cas de refus du propriétaire d'y répondre favorablement, les résultats de son bateau sur les compétitions inscrites au programme du CHAMPIONNAT ne seront pas pris en compte dans le classement dudit CHAMPIONNAT.

ARTICLE 6 – COMMUNICATION

Il est de la responsabilité de tous les clubs indiqués à l'Article 2 de respecter en tout point le document intitulé « Cahier des Charges des Championnats UNCL – COMMUNICATION », sur lequel chacun d'eux s'est engagé avant le premier évènement du programme défini à l'Article 3 de ce règlement.

L'UNCL adressera les classements généraux provisoires, puis définitifs du CHAMPIONNAT à tous les clubs organisateurs indiqués à l'Article 2 et les publiera sur son site Internet.

ARTICLE 7 – CLASSEMENT

7-1 Établissement du classement

L'UNCL établit les classements du CHAMPIONNAT.

Il faut au moins 5 bateaux au départ d'une compétition pour que ses résultats soient pris en compte dans le classement du CHAMPIONNAT.

7-2 Classement individuel

Pour qu'un bateau puisse cumuler les points de chaque compétition à laquelle il participe, il faut que le couple bateau/skipper (ou propriétaire) soit le même pendant la durée de sa participation au CHAMPIONNAT.

Chaque participation d'un bateau à une compétition donne droit à un nombre de points attribué en fonction de son classement général selon la table de type Cox-Sprague disponible sur le site Internet de l'UNCL.

Le classement du CHAMPIONNAT se fera en retenant les points obtenus sur les 4 meilleurs résultats obtenus sur les 8 compétitions inscrites au programme.

7-3 Arbitrage des égalités

En cas d'égalité de points à l'issue des compétitions du CHAMPIONNAT, la meilleure place dans le classement général du CHAMPIONNAT sera déterminée en tenant compte du résultat obtenu dans la compétition ayant réuni le plus de participants.

ARTICLE 8 - REMISES DES PRIX

La remise des prix du CHAMPIONNAT sera assurée par l'UNCL et effectuée localement au sein de l'un des clubs partenaires du CHAMPIONNAT. Le vainqueur sera récompensé lors de la Nuit de la Course au Large 2022.
